

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°23-2026-02-27-00004
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATURES À L'ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2026

Le préfet de la Creuse
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU les articles L. 263 à L. 267 du Code électoral ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Pour le département de la Creuse, les candidatures recevables et enregistrées pour le premier tour de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires 2026 sont fixées conformément aux listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Creuse et affiché en ce qui les concerne dans les communes du département.

Fait à Guéret, le 27 février 2026

Le préfet,

Signé : Jean-Philippe LEGUEULT

